COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 29.10.2018

29/2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018.

Président :	Olivier Blanc (Les Verts)
Membres :	Arnaud Grand (PLR)
	Claudio Mammarella (SOC)
	Daniel Meillaud (UDC)
	Michel Posternak (PLR)
	Silvano Pozzi (PLR)
	Pierre Rais (SOC)
	Roland Rimaz (SOC)
	Pierre-André Spahn (PLR)
	Vincent Tschopp (ML)

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie le lundi 22 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle de conférences du bureau des travaux. Tous les commissaires étaient présents. La Municipalité était représentée par M. Christian Neukomm, qui était accompagné par Mme Vanessa Zürcher, secrétaire de direction, responsable de la gestion des ports, et de M. Grégory Sutter, adjoint au chef de service.

La commune disposait d'un projet de réaménagement du port du Basset depuis 2007. Celui-ci a été suspendu après que l'aménagement d'un nouveau port, devant le 2m2c, eut été envisagé. Il a été repris après l'abandon de ce dernier projet. A l'origine, on avait l'intention d'augmenter le nombre de places. Cependant, suite à la mise à l'enquête, la Municipalité a décidé de se borner à une remise à neuf et à la sécurisation, en particulier dans le domaine de l'électricité.

Cette décision, regrettée par d'aucuns, se justifie en particulier par l'opposition du canton, qui estimait que les possibilités de stationnement pour les automobiles ne permettaient pas d'augmenter le nombre de places d'amarrage. La Commune aurait certes pu recourir, mais l'issue de la procédure aurait été très incertaine et aurait, quoi qu'il en soit, retardé

la réalisation des travaux.

L'autorisation de réaménagement n'est pas encore définitive. Helvetia Nostra a déposé un recours contre celle-ci. La Municipalité entrera en négociation avec cette organisation afin d'éviter que les travaux ne soient retardés.

Il a été renoncé à l'installation d'une pompe à essence, dont la compatibilité avec des bains publics est problématique.

Aurait-il fallu prévoir des possibilités de recharge pour des bateaux électriques? De tels bateaux n'existent pour ainsi dire pas actuellement, à l'exception de petites embarcations, dont les batteries peuvent être rechargées au moyen de prises normales, disponibles dans le port. De plus, les installations électriques nécessaires coûteraient très cher.

Sont aussi évoqués les portiques interdisant l'accès des tiers aux pontons, susceptibles d'enlaidir le port. Leur installation semble utile, car des bateaux subissent effectivement des dommages (un ou deux gros dégâts par an et de nombreux petits dégâts). La Municipalité assure la commission qu'elle veillera particulièrement à l'aspect esthétique de ces dispositifs et que, pour cette question, elle collaborera avec le service de l'urbanisme.

Les arbres seront abattus parce qu'ils sont en mauvaise santé. La grue doit être remplacée parce que son fonctionnement présente des dangers.

Le rafraîchissement des vestiaires du port (chiffre 4.13 du préavis) ne concerne que des locaux exploités par la commune, et non des locaux de la Société Nautique Montreux-Clarens.

Les coûts, 3.8 millions de francs pour 414 places d'amarrages, n'apparaissent pas très élevés en comparaison avec des travaux semblables. La commune de Rolle a, par exemple, consacré environ 11 millions de francs à la rénovation de son port d'environ 300 places et à l'aménagement de 140 places supplémentaires.

On rappellera que ces travaux seront financés intégralement par les taxes payées par les utilisateurs du port, qui dégagent annuellement une marge d'autofinancement de CHF 80'000.-, et ne grèveront donc pas le budget ordinaire.

Conclusion

En conclusion, c'est par neuf oui et une abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.00 au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du

port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement, de sécurisation et de réaménagement du port du Basset;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif, entièrement compensé par les taxes d'amarrage, de CHF 3'832'000.00 au maximum;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés;

5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente N° 9139.093 (Port du Basset - Réaménagement et sécurisation Prop 40/2018);

6. d'amortir cet investissement par le compte No 401.3311 sur une période de 30 ans au maximum;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Blanc (Les Verts)